



PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

M. Pierre-Yves Collombat (CRCE, Var), rapporteur pour avis

Rapport pour avis de M. Pierre-Yves Collombat, au nom de la commission des lois

Avis n° 114 (2017-2018), tome n° 1

Après avoir entendu M. Gérard Collomb, ministre d'État, ministre de l'intérieur et Mme Jacqueline Gourault, ministre auprès du ministre de l'intérieur, le mardi 14 novembre 2017, la commission des lois, réunie le mercredi 29 novembre 2017, sous la présidence de M. Philippe Bas, président, a examiné, sur le **rapport pour avis de M. Pierre-Yves Collombat**, les **crédits de la mission Administration générale et territoriale** du projet de loi de finances pour 2018.

Le rapporteur a noté la stabilité des crédits du programme « Administration territoriale » et la baisse de près de 75 % des crédits du programme « Vie politique, culturelle et associative », cette baisse étant logique après une année électorale importante et en l'absence de scrutin général en 2018. Il a également noté la baisse des crédits du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et s'est interrogé sur la baisse des crédits affectés au Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Évolution des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (en millions d'euros)

	LFI 2017	PLF 2018	Variation 2018/2017
Programme 307 « Administration territoriale »			
Autorisations d'engagement	1 706,3	1 694,5	- 0,7 %
Crédits de paiement	1 690,7	1 690,1	- 0,0004 %
Programme 232 « Vie politique, culturelle et associative »			
Autorisations d'engagement	474,1	122,3	- 74 %
Crédits de paiement	470,1	125,7	-73 %
Programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »			
Autorisations d'engagement	919,1	880,6	- 4,2 %
Crédits de paiement	945,7	941,1	- 0,5 %
Total pour la mission			
Autorisations d'engagement	3 099,5	2 697,4	- 13 %
Crédits de paiement	3 106,5	2 756,9	- 11,3 %

Concernant l'administration territoriale, le rapporteur a souligné la continuité des réformes et des réductions d'effectifs affectant le réseau préfectoral. Le plan « Préfectures nouvelle génération » (PPNG), actuellement mis en œuvre, aboutit à la plus importante évolution de l'administration territoriale depuis 1982, et s'est traduit par la suppression de 1 300 emplois en trois ans. Ces dernières suppressions portent à 4 000 le nombre d'emplois supprimés depuis dix ans dans l'administration territoriale.

Le rapporteur a noté que la modernisation de la délivrance des titres, portée par le PPNG, marquait un nouvel éloignement des services de l'État, notamment pour les administrés ne maîtrisant pas les nouvelles technologies ou n'y ayant pas accès. Cette modernisation a également créé une nouvelle charge pour les mairies, s'agissant des nouvelles modalités de demande de carte nationale d'identité.

Concernant le fichier « Titres électroniques sécurisés » (TES), créé dans le cadre de la mise en œuvre du PPNG, le rapporteur a rappelé que l'audit de ce fichier avait conclu à une sécurité perfectible du système et à une possibilité de détournement du fichier à des fins d'identification. Il a noté que le ministère de l'intérieur avait pris en compte les recommandations de l'audit.

Sur le renforcement des missions prioritaires, le rapporteur a noté une augmentation des effectifs et le développement des capacités d'expertise pour le contrôle de légalité. Il s'est néanmoins interrogé sur le projet de nouvelle réduction du périmètre des actes contrôlés.

Concernant les sous-préfectures, le rapporteur a souligné qu'au-delà de la question de la carte de leurs implantations, il était nécessaire de redéfinir leurs missions et d'adapter leurs moyens, pour leur permettre de remplir concrètement leur rôle de proximité, de conseil et d'appui auprès des élus locaux.

Sur le programme « *Vie politique, culturelle et associative* », le rapporteur a indiqué que la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales et la mise en place du répertoire électoral unique étaient en bonne voie. Il a rappelé son opposition au projet de dématérialisation de la propagande électorale, un temps envisagé par le Gouvernement.

Sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission des lois a émis un avis défavorable à l'adoption des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » prévus dans le projet de loi de finances pour 2018.

Le présent document et le rapport complet n° 114 Tome 1 (2017-2018) sont disponibles sur Internet : <https://www.senat.fr/rap/a17-114-14/a17-114-1.html>